

Service des sécurités

La Préfète du Lot

à

Destinataires : Mesdames et Messieurs les maires
des communes figurant sur la liste jointe

Cahors, le 25 février 2025

Objet : Notification de la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle portant sur le phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols pour l'année 2023.

Réf. : arrêté interministériel INTE2501376A du 21 janvier 2025 paru au JO du 25 février 2025

P. J. : -arrêté interministériel du 21 janvier 2025

- Fiche pratique relative à la communication des documents préparatoires aux décisions

Vous avez présenté une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour votre commune au titre du phénomène de sécheresse-réhydratation des sols survenu pour l'année 2023.

Je vous informe que, par arrêté du n° INTE2501376A du 21 janvier 2025 paru au Journal Officiel du 25 février 2025, joint au présent courrier, votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2023. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès du service des sécurités de la Préfecture. Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication accessible à partir de votre espace de l'application iCatNat.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues à l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer, dans les meilleurs délais, les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Le service des sécurités se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la préfète et par délégation,
le directeur de cabinet adjoint
Chef du Service des Sécurités


Yann LE ROY

Copie pour information à Madame la Secrétaire Générale